Double

C

FRC 2-11117A

NOTICE HISTORIQUE

SUR

CHRÉTIEN-GUILLAUME

LAMOIGNON-MALESHERBES,

Par JEAN-BAPTISTE DUBOIS.

Extraite du *Magasin encyclopédique*, ou *Journal des Sciences, des Lettres et des Arts.*

Multis ille quidem flebilis occidit,
Nulli flebilior quàm mihi.

HORAT.

SECONDE ÉDITION.

A PARIS,

De l'Imprimerie du Magasin encyclopédique, rue Honoré, N°. 94, vis-à-vis le passage Roch.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVIS DES ÉDITEURS.

Le succès flatteur qu'a obtenu cette Notice historique, nous a déterminés à la réimprimer, pour satisfaire aux demandes multipliées qu'on nous en a faites.

Nous espérons que cette nouvelle édition, conforme en tout à la première, aura le suffrage des amis sensibles, pour qui la vertu et le patriotisme ne sont pas un vain nom; et qui, comme *Malesherbes*, ne combattent les préjugés que pour le bonheur de leur pays.

Le *Magasin encyclopédique*, d'où cette Notice est extraite, paroît tous les quinze jours. C'est moins un journal qu'une collection précieuse de mémoires et d'observations sur toutes les parties des Sciences et des Arts. Les savans les plus distingués, soit en France, soit chez l'étranger, l'enri-

chissent du fruit de leurs méditations et de leur expérience.

Le prix de la souscription est de 300 livres pour le trimestre de Nivôse à Germinal.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

CHRÉTIEN-GUILLAUME LAMOIGNON-MALESHERBES,

Par JEAN-BAPTISTE DUBOIS.

Extraite du *Magasin encyclopédique*, ou *Journal des Sciences, des Lettres et des Arts.*

Multis ille quidem flebilis occidit,
Nulli flebilior quàm mihi.

HORAT.

SECONDE ÉDITION.

APPELÉ par les amis de la vertu, des sciences et de l'humanité, à offrir, en quelques pages, des détails historiques sur *Malesherbes*, avec lequel j'ai eu le bonheur de vivre si long-temps, je n'ai pris conseil que de mon cœur et de la douleur profonde que m'a causée la perte d'un pareil ami. Si j'avois consulté mes forces, j'aurois écarté de moi, sans doute, une tâche si supérieure aux moyens qu'elles me donnent;

mais le besoin impérieux que j'éprouve de parler tous les jours, à tous les instans, des regrets qui m'accablent, la confiance intime que j'ai, que personne n'a plus et mieux aimé mon respectable ami que moi, l'avantage inappréciable que j'ai eu de le suivre, pour ainsi dire, à chaque pas, dans sa vie politique et privée, tout contribue à compléter l'illusion qui m'est nécessaire, et ma main impatiente se hâte de saisir la plume pour tracer mille et mille fois un nom qui m'est si cher.

Cependant, je sens d'avance que je serai mécontent de moi-même; que je ne puis prétendre à la gloire d'offrir un tableau digne de son modèle; que tout au plus je poserai quelques jalons dans la carrière que l'éloge de ce grand homme ouvre à la philosophie et aux talens; mais si cette esquisse est informe, elle sera du moins simple et vraie, comme celui qu'elle fait connoître; les faits et les dates qu'elle contient serviront peut-être un jour à guider un pinceau plus exercé que le mien, et c'est la plus belle récompense où j'aspire. (1)

(1) J'ai déjà eu deux occasions intéressantes de jeter quelques fleurs sur la tombe de *Malesherbes*. Je l'ai cité dans le programme du cours d'agriculture que j'avois commencé à lire aux écoles normales, et les applaudissemens unanimes et prolongés qu'a excités ce passage, ont été pour moi la première jouissance depuis mon malheur.

En revoyant les épreuves de la seconde édition de mon introduction à la *Feuille du Cultivateur*, que l'on vient de publier, je me suis empressé d'ajouter

Le célèbre premier président du parlement, *Guillaume de Lamoignon*, immortalisé par ses vertus et ses talens, eut pour fils aîné, *Chrétien-Francois de Lamoignon*, d'abord avocat-général, puis président du parlement, mort en 1709. (C'est à ce dernier qu'est adressée la sixième épitre de Boileau). Son second fils, *Guillaume de Lamoignon*, mort en 1772, est le pere de *Chrétien-Guillaume de Lamoignon-Malesherbes* dont il s'agit dans cette notice, et qui est né le 6 décembre 1721 (1).

à l'extrait d'un excellent mémoire de *Malesherbes*, une note qui vaut peut-être mieux que cette notice; j'en rapporterai ici la plus grande partie. « Le nom de *Malesherbes* me rappellera sans cesse ce que la vertu offrit jamais de plus aimable, la philosophie de plus respectable, l'amitié de plus tendre, la politique de plus juste, et l'ami le plus constant et le plus ardent de la liberté, dont il fut l'apôtre, dans un temps où l'on n'osoit pas encore prononcer son nom. C'est cependant au nom de cette liberté, que de prétendus politiques, qui n'étoient que des Vandales barbares, ont fait périr ce citoyen vénérable par son âge et ses longs travaux. Son courage ne s'est pas démenti un seul instant; il a vu la mort d'un air calme et sans regretter la vie; mais la France le regrettera tant que le souvenir d'une probité sublime et d'un savoir aussi étendu que modeste sera cher aux ames sensibles ». *Note de l'auteur.*

(1) L'époque de la naissance de *Malesherbes* coïncide d'une manière singulière avec celle de la mort d'un scélérat fameux, *Cartouche*. Je ne fais cette observation que parce que, *Malesherbes* se plaisoit à faire ce rapprochement bizarre. Il m'a répété vingt fois qu'il étoit né le jour de la mort de *Cartouche*, et ce seroit le connoître bien mal que de supposer qu'il fit cette remarque uniquement

Je ne m'arrêterai point aux premiers tems de son enfance qu'il se rappeloit toujours avec les sentimens de plaisir et de reconnoissance qui accompagnent les souvenirs des ames sensibles. Pourquoi rechercher ce qu'il a dû être dans les premières dispositions qu'il montra à cette époque, tandis que nous pouvons examiner ce qu'il a été en effet? Il pensoit lui-même qu'un homme ne devoit exister pour la postérité, qu'au moment où il commençoit à être utile.

Je passerai donc sous silence les détails de

cause du contraste qu'elle présentoit. Mais, dans les premières années de sa vie, il avoit été profondément ému d'un spectacle qui, en effet, devoit faire la plus vive impression sur son cœur. Il avoit vu à la campagne, chez un ami de sa famille, le père de Cartouche, qui, sous un autre nom, y remplissoit les fonctions de domestique. Toutes les fois qu'il se rappelloit cet instant de sa vie, *Malesherbes* s'animoit et peignoit avec une éloquence qui n'étoit qu'à lui, ce malheureux père, plongé dans la douleur, gardant le plus profond silence, depuis plusieurs années, ne l'interrompant, quand il étoit seul, que pour chanter des hymnes religieux, en versant des torrens de larmes. *Malesherbes*, qui ignoroit d'abord le sujet de son affliction, employa tous les moyens que lui suggérèrent l'adresse, la vivacité et la curiosité de son âge pour en être instruit, et toujours inutilement, parce que les dépositaires du secret de cet infortuné étoient fidèles à la parole qu'ils lui avoient donnée. Un jour, enfin, il s'apperçut du désir de *Malesherbes*, auquel il n'avoit jamais parlé, il s'approcha de lui, lui dit: *Je fus le père de Cartouche*; et se couvrant les yeux de ses mains, il se retira le visage inondé de larmes. *Malesherbes* en versoit et en faisoit verser lorsqu'il racontoit cette scène touchante. *Note de l'auteur.*

son éducation, qui fut faite chez les Jésuites, alors en possession d'instruire ce que la France offroit de plus distingué. Il vit encore le P. *Porée*, et il me parloit souvent de tout ce qu'il devoit à ses entretiens et à ses conseils.

Lamoignon, son père, d'abord avocat-général, puis premier président de la cour des aides, et ensuite chancelier de France, étoit un de ces magistrats vénérables, qui, pénétrés de l'importance de leurs fonctions, étoient sans cesse occupés des moyens de les remplir, et savoient faire à leurs devoirs des sacrifices de tous les genres. Il voulut que son fils, appelé par son nom à remplir les premières places de la magistrature, s'y préparât par l'étude approfondie de l'histoire et de la jurisprudence. Bien éloigné de croire qu'un jeune magistrat pût se former au milieu des soupers, des spectacles et des plaisirs bruyans de la capitale, il étoit persuadé que son genre de vie devoit avoir le même caractère d'austérité que ses fonctions, et qu'il devoit accueillir avec empressement toutes les occasions d'appliquer la théorie de jurisprudence qu'il avoit reçue.

C'est dans cette vue qu'il fit nommer *Malesherbes* substitut du procureur-général. Cette place, trop subalterne en apparence, étoit, à cette époque, l'école des magistrats, et *Malesherbes* prouva, dans plus d'une circonstance, qu'on pouvoit s'y distinguer.

Il n'avoit pas encore vingt-quatre ans lorsqu'il fut pourvu d'une charge de conseiller

au parlement, dans la quatrième chambre des enquêtes, le 3 juillet 1744.

Pour savoir comment il remplit ces nouvelles fonctions, il faut interroger les magistrats ses contemporains. La gloire qu'acquiert un magistrat ne ressemble à aucune autre. Solide et durable, parce qu'elle ne peut exister que pour le bonheur public, et qu'elle est toujours l'ouvrage du temps, elle se nourrit de privations; paisible et peu brillante, elle ne se répand point au-dehors, et comme si elle ne pouvoit avoir d'éclat qu'aux dépens du bonheur public et particulier, un premier magistrat même n'obtient presque jamais une grande réputation que dans des circonstances malheureuses où ses vertus, son éloquence et ses talens sont aux prises avec le despotisme, l'injustice, la calomnie, l'ignorance ou la flatterie.

Telle fut en effet la position de *Malesherbes*, pendant tout le temps qu'il remplit la place de premier-président de la cour des aides, dans laquelle il succéda à son père, le 14 décembre 1750, après y avoir été reçu en survivance, le 26 février de l'année précédente. On sait avec quelle distinction il parcourut cette nouvelle carrière pendant près de vingt-cinq ans; mais le souvenir vague du courage, de la philosophie et de l'éloquence qu'il y déploya, deviendroit par la suite peu satisfaisant pour l'historien, s'il n'existoit un recueil imprimé de toutes ses opérations, pendant sa première-présidence de la cour des aides.

Ce recueil, devenu très-rare parce qu'il n'a point été mis dans le commerce et qu'il n'a pu être imprimé qu'avec permission tacite, est dû aux soins de plusieurs magistrats de la cour des aides, et sur-tout au citoyen *Dionis*, père de celui que nous avons vu à l'académie des sciences. C'est un volume in-4o. de 776 pages, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France ;* ou *Recueil de ce qui s'est passé de plus intéressant à la cour des aides, depuis* 1756 *jusqu'au mois de juin* 1775, *avec une table générale des matières.* A Bruxelles, 1779.

Qu'il me soit permi de rapporter ici quelques-uns des passages les plus remarquables de ce recueil, où l'on trouve des pages entières qui seroient à l'ordre du jour. On verra que *Malesherbes* n'avoit point attendu la révolution pour combattre le despotisme, établir et réclamer les droits du peuple opprimé, et faire retentir la voix de la vérité au milieu des abus et des déprédations d'une cour corrompue. Ami des hommes, amant de la liberté, il ne sait point composer avec le crime et la faveur; il brave et renverse tous les obstacles qu'il rencontre; seul il s'oppose aux efforts réunis d'une foule d'esclaves adulateurs qui se prosternent devant le pouvoir; il trouve sans cesse de nouvelles armes dans un cœur brûlant de l'amour du bien et de la vérité ; et lors même qu'on le voit forcé de céder à une autorité toute-puissante,

il garde encore une attitude imposante qui inspire le respect.

C'est ainsi qu'en 1763, dans l'affaire de *Varenne*, sur laquelle il avoit fait les remontrances les plus fortes, obligé d'entériner les lettres de grâce qui étoient accordées contre toute espèce de droit et de justice, il prononça de son tribunal, ces paroles remarquables, aux accusés qui étoient à ses pieds : *Le roi vous accorde des lettres de grâce, la cour les entérine : retirez-vous ; la peine vous est remise, mais le crime vous reste.* Et les accusés jouissoient de la plus haute faveur!

C'est ainsi qu'en 1770, il disoit au roi : « On a donc persuadé à V. M. que c'étoit par la terreur qu'il falloit régner sur les ministres de la justice. Daignez songer, Sire, que la crainte est le partage des âmes viles, et considérez dans quelle classe d'hommes il faudra choisir ceux que vous donnerez pour juges au peuple.... Quelle seroit la sûreté des citoyens, si les magistrats, de qui dépendent leur fortune, leur honneur et leur vie, avoient à craindre sans cesse le ressentiment des dépositaires de l'autorité arbitraire? Quelle seroit la redoutable puissance de celui à qui V. M. confieroit la dispensation de ces proscriptions? »

« Quand on veut faire servir la puissance à satisfaire des passions particulières, dit-il plus loin, on menace de l'autorité ceux qui gémissent déjà sous l'injustice, et on les ré-

duit à l'alternative de faire des actes qui puissent être imputés à désobéissance, ou de souffrir à-la-fois l'outrage et l'oppression.

Ce langage austère, ces principes d'une vérité éternelle, exposés avec tant d'énergie, se retrouvent à chaque page et presqu'à chaque ligne des observations qu'il adresse au roi. « Dieu, lui dit-il, dans les remontrances qu'il lui présenta le 18 février 1771, ne plaça la couronne sur la tête des rois, que pour procurer aux sujets la sûreté de leur vie, la liberté de leurs personnes, et la tranquille propriété de leurs biens. . . . Les souverains peuvent avoir plus ou moins de puissance; mais ils ont par-tout les mêmes devoirs. S'il en est d'assez malheureux pour commander à des peuples qui n'aient point de lois, ils sont obligés d'y suppléer, autant qu'ils le peuvent, par leur justice personnelle et par le choix des dépositaires de leur autorité : mais s'il existe dans un pays des lois anciennes et respectées; si le peuple les regarde comme le rempart de ses droits et de sa liberté; si elles sont réellement un frein utile contre les abus de l'autorité, dispensez-nous, sire, d'examiner si, dans aucun état, un roi peut abroger de pareilles lois : il nous suffit de dire à un prince, ami de la justice, qu'il ne le doit pas. »

« Le despotisme sous lequel vos peuples gémissent, disoit-il au roi, en 1761, n'est point une autorité que V. M. exerce, ni par elle-même, ni par ceux qu'elle a choisis elle-même et qu'elle honore de sa confiance in-

time. C'est un pouvoir donné non-seulement aux commissaires départis (aux intendans), mais à une multitude d'hommes sans noms et sans titres, sans commissions émanées de V. M., sans pouvoir suffisant pour rendre des jugemens réguliers, sans que ceux mêmes qui les ont choisis puissent souvent dire que c'est par la connoissance de leurs qualités personnelles, qu'ils se sont déterminés à ce choix. C'est dans de telles mains qu'est remis un glaive plus redoutable que celui de la justice; c'est de leur faveur arbitraire que dépend le sort du cultivateur laborieux, de l'industrieux artisan, et souvent du noble indigent, qui, par cela même qu'il a plus de besoins, est moins à portée de réclamer contre la vexation ; cette autorité a tous les caractères du despotisme que nous avons mis sous les yeux de V. M. »

Mais si la haine de *Malesherbes* pour le despotisme, et son amour pour la liberté, se montrent plus courageusement et plus à découvert dans tout ce qu'il a écrit comme magistrat, que dans la plupart des ouvrages philosophiques où l'on essaya de former l'opinion sur les droits des peuples et les devoirs des rois, c'est sur-tout dans les fameuses remontrances de 1775, que *Malesherbes* réunit tous les moyens de sa raison et de son éloquence pour abattre le despotisme en découvrant sa face hideuse, et pour appeler les regards de la nation sur ses droits imprescriptibles; c'est près de quinze ans avant les premiers instans de la révolution, qu'il

demandoit une constitution et une représentation nationale. On ne me reprochera pas, sans doute, l'étendue que je vais donner à la citation suivante :

« La France, ainsi que le reste de l'Europe occidentale, dit-il, étoit régie par le droit féodal; mais chaque royaume a éprouvé différentes révolutions depuis que ce gouvernement est détruit. Il est des nations qui ont été admises à discuter leurs droits avec le monarque, et les prérogatives y ont été fixées; dans d'autres, l'autorité absolue a si promptement prévalu, qu'aucun des droits nationaux n'a été examiné.... En France, la nation a toujours eu un sentiment profond de ses droits et de sa liberté. Nos maximes ont été plus d'une fois reconnues par nos rois; ils se sont même glorifiés d'être les souverains d'un peuple libre. Cependant, les articles de cette liberté n'ont jamais été rédigés, et la puissance réelle, la puissance des armes, qui, sous le gouvernement féodal, étoit dans les mains des grands, a été totalement réunie à la puissance royale. Alors, quand il y a eu de grands abus d'autorité, les représentans de la nation ne se sont pas contentés de se plaindre de la mauvaise administration, ils se sont crus obligés à revendiquer les droits nationaux. Ils n'ont pas parlé seulement de justice, mais de liberté; et l'effet de leurs démarches a été que les ministres, toujours attentifs à saisir les moyens de mettre leur administration à l'abri de tout examen, ont eu l'art de rendre

suspects et les corps réclamans et la réclamation elle-même. Le recours au roi, contre ses ministres, a été regardé comme un attentat à son autorité..... On a persuadé aux plus puissans rois de la terre, qu'ils avoient à craindre jusqu'aux larmes d'un peuple soumis, et c'est sous ce prétexte qu'on a introduit en France un gouvernement bien plus funeste que le despotisme, et digne de la barbarie orientale; c'est l'administration clandestine, par laquelle, sous les yeux d'un souverain juste et au milieu d'une nation éclairée, l'injustice peut se montrer; disons plus, elle se commet notoirement ».

« Les assemblées générales de la nation n'ont point été convoquées depuis cent soixante ans, et long-temps auparavant elles étoient devenues très-rares. Quelques provinces avoient des assemblées particulières ou états provinciaux; plusieurs en ont été privées, et dans celles où ces états existent encore, leur ministère est resserré dans des bornes qui deviennent tous les jours plus étroites. Ce n'est pas une assertion téméraire de dire que, dans nos provinces, on entretient, entre les dépositaires du pouvoir arbitraire et les représentans des peuples, une espèce de guerre continuelle, où le despotisme fait tous les jours de nouvelles conquêtes. Les provinces qui n'avoient pas d'états provinciaux étoient nommées pays d'élection, et il existoit réellement des tribunaux nommés élections, composés de personnes élues par la province elle-même, qui, au moins pour la répartition des impôts,

remplissoient quelques-unes des fonctions des états provinciaux. Ces officiers ne sont plus réellement élus par la province, et tels qu'ils sont, on les a mis dans la dépendance presque entière des intendans, pour les fonctions qui leur restent. . . . . Il restoit au moins à chaque corps, à chaque communauté de citoyens, le droit d'administrer ses propres affaires ; droit que nous ne dirons point qui fasse partie de la constitution primitive du royaume, car il remonte bien plus haut: c'est le droit naturel, c'est le droit de la raison. Cependant, il a été aussi enlevé à vos peuples, et nous ne craindrons pas de dire que l'administration est tombée, à cet égard, dans des excès qu'on peut nommer puériles. Depuis que des ministres puissans se sont fait un principe politique de ne point laisser convoquer d'assemblée nationale, on en est venu de conséquence en conséquence, jusqu'à déclarer nulles les délibérations des habitans d'un village, quand elles ne sont pas autorisées par l'intendant. . . . . Voilà, Sire, par quels moyens on a travaillé à étouffer en France tout esprit de liberté, à éteindre, si on le pouvoit, jusqu'aux sentimens de citoyen: on a, pour ainsi dire, interdit la nation entière, et on lui a donné des tuteurs. »

Je demande si un pareil tableau, où la vérité étoit présentée dans tout son jour par la vertu courageuse, ne devoit pas faire pâlir alors le despotisme, comme il pourroit aujourd'hui effrayer les hommes foibles ou peu éclairés qui regretteroient encore le régime arbitraire. Mais *Malesherbes* fait plus dans la

suite de ces remontrances, que je voudrois pouvoir citer en entier ; il indique au jeune monarque la marche qu'il doit suivre pour remédier à tant de maux, et le monarque a fait le malheur de la France et le sien, en négligeant de mettre à profit ces conseils salutaires d'un magistrat éclairé par l'amour de son pays et l'expérience des siècles.

« Nous ne devons point vous le dissimuler, Sire, lui dit *Malesherbes :* le moyen le plus simple, le plus naturel, le plus conforme à la constitution de cette monarchie, seroit d'entendre la nation elle-même assemblée, ou au moins de permettre les assemblées de chaque province, et personne ne doit avoir la lâcheté de vous tenir un autre langage ; personne ne doit vous laisser ignorer que le vœu unanime de la nation est d'obtenir des états-généraux, ou au moins des états-provinciaux. Mais nous savons aussi que, depuis plus d'un siècle, la jalousie des ministres et celle des courtisans s'est toujours opposée à ces assemblées nationales ; et si la France est assez heureuse pour que V. M. s'y détermine un jour, nous prévoyons qu'on fera naître encore des difficultés de formes. »

Après avoir observé que les grands abus ne peuvent jamais être présentés au roi, parce que le tableau des opérations du gouvernement n'existe nulle part, après avoir tonné contre cette clandestinité qui caractérisoit alors toutes les parties de l'administration et affermissoit le despotisme ; après avoir tracé en maître le tableau historique et philosophique

de la justice en France, dans les différentes époques de la monarchie, il termine ses remontrances avec le même courage qui lui en a dicté les premières lignes.

« Daignez songer enfin, dit-il, que le jour que vous aurez accordé cette précieuse liberté à vos peuples, on pourra dire qu'il a été conclu un traité entre le roi et la nation, contre les ministres et les magistrats; contre les ministres, s'il en est d'assez pervers pour vouloir vous cacher la vérité; contre les magistrats, s'il en est jamais d'assez ambitieux pour prétendre avoir le droit exclusif de vous la dire. »

Ce dernier trait, qui n'auroit certainement pas été approuvé par la partie nombreuse de la magistrature, dont l'orgueil et les prétentions causèrent souvent de grands maux, démontre assez que *Malesherbes*, dépouillé des préjugés de son état comme de tous les autres, écarta constamment de son cœur et de son esprit toutes les vues d'intérêt personnel, ne s'occupa que du bonheur de tous, sans acception de castes ou de partis, et fut guidé dans toutes les circonstances par sa sensibilité et sa philosophie.

Jamais il n'étoit plus sublime et plus touchant que lorsqu'il défendoit les droits du peuple, lorsqu'il peignoit l'oppression sous laquelle il gémissoit. C'est lui qui, en 1763, disoit au prince de Condé, envoyé par le roi pour forcer au silence les magistrats qui réclamoient contre les impôts : *La vérité, Monsieur, est donc bien redoutable, puis-*

qu'on fait tant d'efforts pour l'empêcher de parvenir au trône ? C'est lui qui, dans les remontrances de 1775, relatives aux impôts, osoit dire au roi :

« On loue, Sire, et on implore en même-temps votre bienfaisance; mais nous, défenseurs du peuple, c'est votre justice que nous devons invoquer, et nous savons que presque tous les sentimens dont l'ame d'un roi est susceptible, l'amour de la gloire, celui des plaisirs, l'amitié même, le désir si naturel à un grand prince de rendre heureux ceux qui approchent de lui, sont des obstacles perpétuels à la justice rigoureuse qu'il doit à ses peuples, parce que ce n'est qu'aux dépens du peuple qu'un roi est vainqueur de ses ennemis, magnifique dans sa cour et bienfaisant envers ceux qui l'environnent; et si la France et peut-être l'Europe entière est accablée sous le poids des impôts, si la rivalité des puissances les a entraînées, à l'envi, dans des dépenses énormes qui ont rendu ces impôts nécessaires; et si ces dépenses sont encore doublées par une dette nationale immense, contractée sous d'autres règnes, il faut que V. M. se souvienne que vos ancêtres se sont couverts de gloire, mais que cette gloire est encore payée par les générations présentes; qu'ils captivèrent les cœurs par leur libéralité, qu'ils étonnèrent l'Europe par leur magnificence, mais cette magnificence et cette libéralité ont fait créer les impôts et les dettes qui existent encore aujourd'hui. »

« Si

« Si à votre avénément, poursuivoit *Malesherbes*, toute la France a fait éclater, par ses acclamations, son amour pour votre famille, la sévérité de notre ministère, Sire, nous oblige de vous avouer qu'une partie de ces transports étoit aussi due à l'opinion qu'on a conçue de V. M. dès ses plus tendres années, et à l'espérance qu'une sage économie feroit bientôt diminuer les charges publiques. Cependant, Sire, tandis que cette économie vous est demandée par les vœux universels de toute la nation, ceux qui ne font consister la grandeur souveraine que dans le faste, sont toujours ceux qui approchent le plus près du trône; et pendant que le misérable à qui la dureté des impôts arrache la subsistance, est éloigné de vos regards, les objets de votre bienfaisance et de votre magnificence sont continuellement sous vos yeux. Il a donc fallu leur opposer le tableau effrayant, mais non exagéré, de la situation des peuples. Puisse-t-il vous être toujours présent! »

Les bornes d'une notice ne me permettent pas de donner plus d'étendue à ces citations intéressantes qui peignent mieux *Malesherbes* que tout ce que je pourrois y ajouter. C'est lui-même qui donne ainsi la mesure de ses talens, de son cœur, de sa raison et de son courage, à ceux qui pourroient encore en douter. On n'a rien dit sur les droits des peuples, sur l'histoire et la théorie de la justice et des impôts, qui ne se retrouve, en substance, dans le recueil dont je viens de

donner un léger extrait. Par-tout on y découvre le sentiment profond de l'amour de la liberté qu'il défendit hautement, lorsqu'on n'osoit pas encore prononcer son nom, et dont il soutint les intérêts avec chaleur, lors même qu'il occupoit une place dont l'institution leur étoit contraire.

En effet, la même année et le même mois où il devint président de la cour des aides, il reçut de son père, alors chancelier de France, la direction de la librairie. On sait que cette espèce de ministère, émanation de la chancellerie, avoit été créé pour enchaîner les pensées et paralyser le talent et la philosophie. Trop souvent, en effet, il leur a été funeste ; trop souvent les sbires du despotisme, guidés par les ordres qu'ils en recevoient, portèrent la désolation dans l'asile respectable de l'homme de bien qui avoit le courage de publier la vérité : mais ces fonctions, confiées aux mains de *Malesherbes*, perdirent, en quelque sorte, l'existence qu'elles avoient eue jusqu'à lui, et qu'elles reprirent avec tant de force, quand il les eut quittées. Il ne dépendoit pas de lui d'annuler les loix destructives de la liberté de la presse; mais, convaincu de leur iniquité, il s'occupoit sans cesse des moyens d'en anéantir l'effet, soit en fermant les yeux sur ce que le despotisme avoit intérêt de connoître et de punir, soit en offrant lui-même, aux auteurs et aux libraires, le mode d'éluder des lois aussi absurdes. C'est à lui, c'est à ses soins, c'est à sa bienfaisante activité, c'est au courage avec lequel il brava lui-même les efforts des

ennemis de la raison, que la France dut l'Encyclopédie, les ouvrages de *Rousseau*, et de tant d'autres philosophes qui écrivirent pendant cet intervalle. « M. de *Malesherbes*, » dit *Voltaire*, dans sa lettre à M. d'*Argental*, du 14 octobre 1763, « n'avoit pas laissé de rendre service à l'esprit humain, en donnant à la presse plus de liberté qu'elle n'en a jamais eue. Nous étions déjà presqu'à moitié chemin des Anglais. Les gens de lettres trouvoient en lui un appui, un conseil, un père; s'il étoit quelquefois forcé de leur donner des avis contraires à leur opinion, c'étoit avec cette douceur que la raison a toujours dans la bouche d'un ami. Longtemps avant qu'il fût chargé de les surveiller, il avoit vécu avec eux, et depuis qu'il avoit accepté ces pénibles fonctions, il regardoit comme le seul dédommagement de ses travaux, le plaisir de les voir encore davantage. Il étoit homme de lettres lui-même; et bien plus encore, il réunissoit assez de connoissances dans tous les genres, pour parler à chacun le langage qui lui convenoit, parcourir avec intérêt les productions nouvelles, et choisir avec discernement ceux qu'il étoit forcé d'en faire juges. Souvent il prodiguoit avec cette délicatesse qui lui étoit naturelle, et qui portoit le caractère de la loyauté et de la bonhommie, les secours les plus puissans à ceux dont il savoit apprécier les talens et deviner les besoins. Il en existe encore, sans doute, de ceux qui lui procurèrent quelques instans

de bonheur en acceptant ses bienfaits ; je laisse à leur reconnoissance le soin d'ajouter à sa gloire par des détails qui ne sont connus que d'eux.

Souvent il ne recueillit d'une conduite aussi louable, que des désagrémens propres à en dégoûter tout autre que lui. Mais accoutumé à ne jamais composer avec le despotisme, il demeura constamment le même, et suivant avec intrépidité la voix de la vérité et de sa conscience, il brava tous les reproches et toutes les plaintes que l'autorité dirigeoit contre lui ; plus d'une fois même il sut la réduire au silence.

Un jour entr'autres, le chancelier, auquel on s'étoit plaint amèrement de la publication d'un livre d'histoire, qui paroissoit avec approbation et privilége, et contenoit, lui avoit-on dit, des principes et des réflexions très-coupables, fit venir *Malesherbes*, son fils, et lui reprocha fortement d'avoir laissé publier un pareil ouvrage et d'avoir aussi mal choisi son censeur. Il ne s'agissoit pas moins que de supprimer le livre et de faire punir celui qui lui avoit donné si légèrement son approbation. *Malesherbes* défendit l'auteur avec toute la chaleur dont il fut capable ; il représenta respectueusement à son père que les reproches qu'on lui faisoit, étoient mal fondés ; il fit l'analyse de l'ouvrage et de l'esprit de l'historien, dans les articles les plus intéressans ; il rappela à son père le mérite et l'exactitude du censeur qu'il avoit nommé, et il lui proposa d'arrêter,

pendant quelques jours, la vente de l'ouvrage, d'en envoyer un exemplaire à cinq censeurs différens, que son père choisiroit lui-même; et de leur ordonner de rapporter, dans le plus bref délai, les passages qui leur paroîtroient devoir être supprimés. Le chancelier y consentit; les cinq censeurs, qui n'avoient pu se concerter, puisque chacun d'eux ignoroit qu'on eût donné l'ouvrage à examiner à un autre, firent promptement leur rapport: mais en comparant les passages que chacun indiquoit comme devant être supprimés, on n'en trouva pas un seul qui fût proscrit par tous et même par plusieurs. Tous les passages indiqués étoient différens, et leur nombre n'étoit le même dans aucun rapport. Le silence le plus absolu et même une sorte de confusion furent la seule réponse à une leçon aussi frappante sur l'arbitraire et l'inutilité de la censure. L'ouvrage continua de se vendre, et on n'en parla plus.

De pareils traits, qu'il m'eût été facile de multiplier, prouvent assez combien *Malesherbes* étoit ami de la liberté de la presse; et lorsqu'à l'époque de la disgrâce de son père (1), il cessa d'avoir la direction

(1) Ce fut au mois de décembre 1768, que le roi nomma Maupeou, chancelier de France, sur la démission provoquée du vertueux Lamoignon, dont la disgrâce honorable étoit d'une date antérieure. J. J. Rousseau écrivoit à *Malesherbes* à cette époque: « En apprenant votre retraite, j'ai plaint les gens de lettres; mais je vous ai félicité; en cessant d'être à leur

de la librairie, il ne perdit point de vue les moyens d'obtenir cette précieuse liberté, sans laquelle il pensoit qu'il ne pouvoit exister de liberté réelle pour aucune nation. C'est pour y parvenir qu'il avoit composé un mémoire fort étendu, qu'il donna au roi et au ministre, deux ans avant la révolution, au moment où il croyoit que sa voix seroit entendue avec plus de faveur; le désir de faire le bien, sans calculer les intérêts de sa gloire, et l'espoir de réussir plus sûrement, en offrant à l'amour-propre de ceux qui avoient le pouvoir, une occasion de se distinguer, l'empêchèrent de faire imprimer cet ouvrage. Il en avoit conservé une copie que j'ai lue plus d'une fois; mais j'ignore dans quelles mains elle est tombée. La rapacité des comités révolutionnaires l'aura sans doute confondue avec d'autres papiers également intéressans dont leur vandalisme vouloit se faire des titres contre *Malesherbes*. Ce n'est pas, comme on le verra bientôt, le seul vol qu'ils ayent fait à sa gloire et à celle de la nation.

Le 12 juillet 1775, il donna sa démission de la première-présidence de la cour des aides, et dans le même mois, il fut nommé ministre et secrétaire d'état, à la place de

tête par votre place, vous y serez toujours par vos talens: par eux, vous embellissez votre ame et votre asile. Occupé des charmes de la littérature, vous n'êtes plus forcé d'en voir les calamités; vous philosophez plus à votre aise, et votre cœur a moins à souffrir. » *Note de l'auteur.*

la Vrillière. Le bruit de sa retraite s'étoit répandu long-temps auparavant, et la cour des aides, affligée de la perte d'un pareil chef, arrêta à l'unanimité qu'un de ses présidens seroit chargé de lui faire parvenir ses justes alarmes, en le suppliant de vouloir bien au moins éloigner le plus qu'il pourroit le terme fatal d'une séparation aussi triste. Tout ce que l'attachement pour sa personne, le respect pour ses vertus, l'estime pour ses talens, pouvoient dicter de plus pressant et de plus vrai, fut employé dans le discours qui lui fut adressé par le président *Choart*, le 24 mars 1775. Enfin, lorsque la cour des aides vit que son chef ne la quittoit que pour être placé sur un théâtre plus vaste, et où il pouvoit opérer le plus grand bien, elle arrêta, le 14 juillet, qu'elle se transporteroit toute entière dans son domicile, et que l'ancien des présidens lui feroit un compliment au nom de la compagnie. On lit, dans ce discours touchant, ces paroles remarquables que *Malesherbes* a si bien justifiées. « Le Roi vous appelle auprès de sa personne : vous lui avez fait entendre la voix de la vérité, et c'est cette voix qui a décidé son choix. Nous sommes assurés que l'air contagieux que vous allez respirer, ne fera aucune impression sur une ame telle que la vôtre, et la nation entière, pleine de confiance dans un magistrat qui a défendu ses droits avec tant de magnanimité et de désintéressement, est persuadée que la vérité sera toujours la même dans votre bouche. »

Placé au milieu d'une cour brillante de la jeunesse nombreuse qui la formoit, de la magnificence et du luxe qui la distinguoient de toutes celles de l'Europe, le simple *Malesherbes*, qui n'avoit d'autre parure que le charme de ses vertus et de sa bonhommie, offroit un contraste qu'on devoit croire pénible pour lui. Mais accoutumé à n'estimer les hommes que ce qu'ils valoient, l'éclat de la corruption ne pouvoit lui en imposer; étranger à l'intrigue et à la flatterie, il pouvoit se livrer à son amour pour le bien, comme si la plus paisible solitude eût favorisé ses méditations; et n'ayant rien à demander pour lui, il croyoit qu'un ministre, c'est-à-dire, l'homme revêtu du pouvoir pour faire le bien et empêcher le mal, devoit se borner à remplir ses devoirs, sans composer sa personne et ses démarches sur le mode adopté par les caméléons de la cour.

Un ancien usage ne permettoit pas aux magistrats qu'on choisissoit pour ministres de Paris, de conserver leur costume; ils étoient obligés de remplacer leur habit noir et leur coëffure par une bourse et une épée; *Malesherbes*, qui pensoit que le costume d'un magistrat devoit être respecté, et que d'ailleurs il y auroit eu une espèce de foiblesse et de ridicule de changer de costume à son âge, annonça qu'il conserveroit le sien, et il le conserva. Ce fait ne seroit pas digne de figurer dans cette notice, s'il n'avoit fait une grande sensation sur les courtisans, qui

en parlèrent diversement. Comme les goûts et la variété des connoissances de *Malesherbes* l'avoient lié avec les hommes les plus distingués dans les sciences et dans les arts, ils étoient accoutumés à voir en lui un ami et un égal, et c'étoit une des jouissances les plus chères à son cœur et à sa raison. Un jour, *Lamartinière*, premier chirurgien du roi, allant remplir les fonctions de sa charge, le rencontra dans l'œil-de-bœuf. C'étoit dans les premiers jours de son ministère. Ils avoient l'un et l'autre le même costume, l'habit noir complet et la perruque magistrale. *Lamartinière*, s'approchant de *Malesherbes*, le frappa doucement sur son ventre qui étoit un peu proéminent, et lui dit: Bonjour *pater*. Bonjour, *frater*, lui répliqua aussitôt *Malesherbes* en riant, et cette saillie fit fortune. Je ne la rapporte ici que comme un témoignage de la gaieté qui caractérisa *Malesherbes* dans toutes les époques de sa vie, et qu'il a conservée jusqu'à ses derniers momens. On conçoit que la vivacité de son imagination, le calme inaltérable de sa conscience, son éloignement pour toute espèce d'intérêt personnel, aient pu soutenir en lui une qualité aussi précieuse; mais on n'en est pas moins surpris de la retrouver, à tous les instans, dans un homme dont le cœur étoit si sensible, et qui avoit l'esprit sans cesse occupé des méditations les plus profondes et les plus sérieuses. Pour moi, je l'avouerai, c'est un des traits caractéristiques de *Malesherbes*,

que j'ai observé avec le plus d'étonnement.

Mais, en suivant le cours de sa vie politique, il doit paroître plus singulier encore que *Malesherbes* ait été constamment pourvu des places dont les fonctions accoutumées répugnoient le plus à ses principes, et qu'il les ait acceptées. C'est ainsi que l'ami le plus chaud de la liberté de la presse consent à la surveiller pour les intérêts d'un despotisme inquiet et jaloux; c'est ainsi qu'ennemi déclaré de l'autorité arbitraire, il se charge du ministère, qui déploye ses efforts les plus puissans, de ce ministère, que son prédécesseur étoit parvenu à rendre odieux à ceux même qui l'employoient, du ministère enfin qui distribuoit si généreusement des lettres-de-cachet.

Cette conduite peut paroître énigmatique à ceux qui n'ont pas connu *Malesherbes*, ou aux ames indifférentes qui prennent l'égoïsme pour guide, et se dissimulent à elles-mêmes leur nullité, en se persuadant qu'elles s'éloignent, par principes, des emplois qui ont le plus besoin des lumières et du courage des gens de bien. Ils n'ont été que trop nombreux dans la révolution, ces hommes tiédes et foibles, qui, sous le prétexte que le gouvernement n'étoit pas tel qu'ils l'auroient désiré, mais, en effet, parce que la révolution ne leur paroissoit pas dirigée dans le sens de leur intérêt particulier, ont évité soigneusement des fonctions dans lesquelles ils auroient pu être utiles. C'est à eux, en grande partie, que nous devons les malheurs qui

nous ont fait gémir pendant si long-temps, et l'audace active des méchans a dû presque toute sa force à leur inertie.

Malesherbes pensoit, ou plutôt sentoit bien autrement que ces égoïstes apathiques. Accoutumé à tout rapporter au bien public et à ne compter pour rien tout ce qui pouvoit contrarier ses goûts ou ses intérêts personnels, il étoit fortement persuadé qu'il étoit de son devoir de saisir toutes les occasions de faire le bien et d'empêcher le mal. « *Ils nous perdront*, me disoit-il souvent, dès les commencemens de la révolution, *ces petits messieurs, qui, après avoir été les premiers à favoriser un changement de choses, déclament dans les soupers où ils forment leur opinion, contre les institutions nouvelles : cela ne ressemble d'abord qu'à la bouderie d'un enfant gâté ; mais attendez, et vous verrez* ». Et nous avons vu combien ils ont eu à se repentir de n'avoir pas suivi l'impulsion de l'opinion publique, et combien nous avons gémi de ce que des hommes destinés, par leur éducation et leurs lumières, à occuper des places sur lesquelles reposoit le bonheur de leurs concitoyens, ont eu le mauvais esprit de les dédaigner. *Malesherbes* auroit sans doute mieux aimé que sa patrie eût reconquis sa liberté, sans qu'elle eût eu à souffrir des secousses politiques auxquelles elle a été en proie : la sensibilité qui lui étoit naturelle, le portoit à préférer les moyens les plus doux pour opérer le bien qu'il désiroit : mais il vouloit ce bien fortement, il le

vouloit à tous les instans de sa vie, et il ne se déterminoit à adopter un moyen d'y parvenir, qu'autant que ce moyen tendoit à affoiblir le despotisme.

Il avoit observé que, lorsque les abus sont anciens dans un gouvernement, et qu'on en a tiré quelques avantages réels, on rencontre des obstacles innombrables pour leur suppression. Les esprits se partagent en trois classes; les uns s'enthousiasment toutes les fois qu'il s'agit d'ôter à l'autorité quelqu'un de ses ressorts, et veulent les briser avec éclat; les autres, plus timides, croient qu'il est imprudent d'opérer une réforme sans des précautions multipliées qui indiquent la pusillanimité; d'autres enfin, fauteurs des abus dont ils se prévalent, insistent sur la nécessité de maintenir une administration vicieuse, en étalant avec affectation les circonstances où elle a pu paroître utile.

Telle étoit effectivement la situation des esprits, lorsque *Malesherbes*, devenu ministre, s'occupa de la suppression des lettres-de-cachet. S'il n'avoit consulté que le vœu de son cœur, il eût détruit, dans son indignation, cet instrument affreux du pouvoir arbitraire : mais il craignoit, en effarouchant le despotisme, en heurtant de front l'opinion de ses partisans, de manquer le but qu'il se proposoit; il aima mieux y arriver par des voix conciliatrices, qui rappeloient aux principes de justice un usage qui leur étoit si opposé.

De quoi s'agissoit-il en effet? De rendre à

la liberté les victimes nombreuses des ordres arbitraires et d'empêcher qu'il n'y en eût de nouvelles.

Il se fit ouvrir les prisons d'état, il sollicita lui-même tous les renseignements favorables aux détenus, et bientôt ils respirèrent un air libre, pénétrés de reconnoissance pour cet acte de justice. Ceux mêmes qu'on fut contraint de retenir, furent, à cette époque, traités avec ces soins délicats, ces attentions touchantes qui ne peuvent être inspirés que par l'humanité la plus éclairée.

Jusqu'alors les lettres - de - cachet, considérées comme un moyen de police générale, comme une partie de la prérogative royale, étoient demandées et obtenues avec une facilité effrayante, et c'étoit peu qu'un ministre en dispensât à son gré; de simples commis et des hommes plus obscurs encore les distribuoient avec une générosité et une impunité qui faisoient la honte du gouvernement. *Malesherbes* commença par s'interdire à lui-même l'usage d'un droit aussi absurde et aussi inique; il l'attribua à une espèce de tribunal composé des magistrats les plus probes et les plus austères, dont l'opinion devoit être unanime et fondée sur des motifs énoncés et bien constatés. C'étoit la véritable manière de montrer, par l'expérience, que les cas où l'on supposoit que les lettres-de-cachet pouvoient offrir une apparence d'utilité, devoient être soumis aux loix de la justice; et pour détruire entièrement ces ordres arbitraires, qui l'étoient ainsi par le fait, il ne falloit plus que la

substitution d'un tribunal légal à celui dont le ministre offroit le modèle, et c'étoit le but auquel il tendoit. Il y touchoit presque, lorsque les menées de l'intrigue ayant forcé le vertueux *Turgot*, son ami, à quitter le ministère, il crut qu'il ne devoit plus rester à un poste d'où il étoit si facile de renverser l'homme de bien, et où les opérations sages étoient continuellement déconcertées par d'avides courtisans, toujours prêts à combattre ce qui pouvoit mettre un frein à leur orgueil ou à leur cupidité. L'impuissance d'opérer le bien qu'il désiroit avec ardeur, la retraite d'un ami qui secondoit ses efforts, et le désir de mettre la suite nécessaire aux travaux utiles qu'il méditoit, l'engagèrent à donner sa démission le 12 mai 1776.

Mais, en quittant un théâtre brillant où sa modestie s'étonnoit de se trouver, il ne cherchoit pas le repos, et les loisirs de sa solitude devoient être marqués par des ouvrages importans pour le bien de ses concitoyens et de l'humanité. C'est à cette époque qu'il entreprit des voyages dans les différentes contrées de la France, de la Hollande et de la Suisse, où il recueillit avec discernement et avidité tout ce qui pouvoit intéresser les sciences et les arts. Voyageant avec la simplicité et l'économie d'un homme de lettres qui s'enveloppe de son obscurité pour observer et s'instruire, il réservoit les moyens de sa fortune pour toutes les circonstances où ils pouvoient lui procurer des lumières sur quelqu'objet intéressant. Il

obtint de cette manière une abondante récolte d'observations, à la rédaction desquelles il employoit la moitié de ses journées; car il avançoit lentement et souvent à pied, pour étudier avec plus de fruit les objets qui devoient fixer son attention. Le recueil de ses notes, dont j'ai lu la majeure partie, eût été du plus grand intérêt pour les progrès des sciences et des arts; non-seulement il décrivoit avec clarté et précision ce qu'il avoit observé, mais encore, ne perdant jamais de vue le bien de son pays, il faisoit lui-même l'application la plus utile de ses recherches, à l'amélioration des différentes branches de culture et d'industrie qu'elles concernoient. Il se proposoit de les mettre en ordre et de me les confier : mais, excepté celles qu'il avoit communiquées aux savans et aux gens de lettres, qu'elles pouvoient intéresser davantage, elles sont probablement perdues pour nous, et elles ont été confondues dans la foule des papiers enlevés par de barbares révolutionnaires, comme pièces importantes pour son procès.

Ils ne se trompoient pas, ces vandales atroces : c'étoient là les crimes de l'homme de bien qu'ils vouloient assassiner. Les vrais criminels, en effet, dans ces momens d'orages politiques où les tyrans populaires ont besoin des ténèbres de l'ignorance pour accomplir leurs forfaits et affermir un pouvoir qu'ils ont usurpé, ne sont-ils pas les hommes dont les vertus et les lumières peuvent aider et éclairer le peuple ?

Mais la rage des satellites de la tyrannie n'est parvenue qu'imparfaitement au but qu'elle se proposoit ; la mémoire de leur victime passera à la postérité la plus reculée, en même-tems que celle de leurs cruautés, et elle deviendra une égide puissante contre ceux qui voudroient les imiter ; le nom seul de *Malesherbes* rappelera au peuple ce qu'il doit craindre ; et le petit nombre d'écrits qu'il nous a laissés, consacrera à jamais les sentimens et les opinions qui doivent animer le véritable magistrat et le bon citoyen.

On opposera aux fanatiques qui professent l'intolérance, les deux mémoires qu'il composa avec tant de soin, en 1785 et 1786, au sujet de l'état civil des Protestans en France. Ils ont eu deux éditions successives, dont la seconde est de 1788 (1).

Le premier mémoire qu'il mit sous les yeux du Roi, comme le second, est une dissertation très-bien faite, dans laquelle il écarte victorieusement le préjugé qui paroissoit s'opposer à tous les partis qu'on pouvoit prendre pour assurer l'état des Protestans, et qui tiroit toute sa force de l'autorité de Louis XIV, alors res-

(1) Je ne parle point, dans cette notice, de tous les travaux entrepris par *Malesherbes*, pour propager l'opinion bienfaisante de la tolérance religieuse. J'ai cru ne devoir citer que ce qu'il a publié sur un sujet aussi important. Cependant, j'indiquerai un travail immense qu'il a fait sur les Juifs, et qui est resté manuscrit. Je ne connois aucun ouvrage sur cette matière, qui renferme des recherches aussi multipliées et aussi curieuses. *Note de l'auteur.*

pectée,

pectée, et de l'inaction de Louis XV. *Malesherbes* démontre dans cette dissertation, marquée au coin de la philantropie la plus éclairée, que jamais Louis XIV n'eut le projet de réduire les Protestans français à l'état où ils étoient; que son premier sentiment avoit été de régler leur état par une loi telle que celle qu'il propose; que le système soutenu d'un clergé qui dominoit alors, le détourna d'une résolution si sage; il explique l'inaction de Louis XV, qui provenoit de ce qu'on ne s'entendoit point, et de ce que ce monarque entra dans la discussion des querelles personnelles et de l'esprit de corps. Il prouve, par le rapprochement des faits et des opinions, que Louis XV, le cardinal de Fleury, le chancelier d'Aguesseau et tous les ministres qui ont succédé, auroient infailliblement adopté les premiers principes de Louis XIV, s'ils n'avoient pas craint une forte opposition de la part des principaux corps du royaume.

Ce mémoire, écrit avec autant de simplicité que de clarté, est un modèle de discussion. Fidèle à ses vues de bien public, qui lui faisoient désirer de l'opérer graduellement et sans secousses, l'auteur s'interdit tout mouvement d'éloquence qui auroit pu manifester son opinion individuelle d'une manière trop prononcée; il sait bien que la raison et la philosophie pourroient lui fournir des argumens puissans : mais il sait en même-temps que souvent elles échouent contre les préjugés; il sait qu'en s'abandonnant sans réserve aux sentimens qui l'animent, il multipliera

les obstacles, et retardera le bien qu'il se propose; il se contente d'offrir à ceux qui pourroient le contredire, des faits et des raisonnemens qui détruisent les préjugés, en feignant de les respecter.

Tel est le véritable point-de-vue sous lequel il faut considérer ce premier mémoire de *Malesherbes*, point-de-vue qui a échappé à un grand nombre de ceux qui l'ont lu et qui n'y ont point reconnu les talens de l'auteur. Le second vient à l'appui de ce que j'avance; il y examine en elle-même, la question de l'état civil des protestans, et on y retrouve un mélange heureux des grands principes, des sentimens les plus philantropiques, et des discussions les plus propres à perfectionner et éclairer la jurisprudence.

L'auteur regarde d'abord, comme la première base de son travail, la justice et la nécessité de donner à tous les citoyens un état civil, l'importance d'attirer en France les étrangers qui peuvent y apporter leur commerce et leur industrie, et conséquemment de faire disparoître les obstacles que leur religion peut y mettre.

Il examine dans le premier chapitre si, pour donner aux citoyens un état certain, et pour assurer les étrangers qu'ils jouiront de ce même état, en l'établissant en France, il suffit de laisser tomber dans l'oubli les lois qui réduisent les familles protestantes à la bâtardise, ou si le roi doit prononcer sur l'état par une loi expresse. Il prouve, comme on s'y attend bien, la nécessité de cette loi, et il la prouve sans réplique.

Il recherche, dans le second chapitre, quelles doivent en être les dispositions; et le projet qu'il propose, est extrait avec beaucoup d'adresse, des arrêts de Louis XIV, avec les modifications nécessaires.

La loi proposée n'est que le commencement d'une réforme plus étendue; mais avant de discuter les autres objets qui pouvoient concerner les Protestans, l'auteur établit, dans le troisième chapitre, que sur quelques-uns de ces objets, on ne pourra se déterminer en connoissance de cause, que quand leur état civil sera fixé, et qu'on pourra les connoître; que tous les partis qu'on pourra prendre, quels qu'ils soient, seront dès-lors plus faciles, et que l'effet en sera plus certain.

Ce travail en appeloit un autre dont il avoit déjà tracé le plan; mais il attendoit, pour le mettre à exécution, que ses premiers efforts eussent été couronnés du succès. La marche rapide de l'opinion l'en dispensa bientôt, et les circonstances devenant plus difficiles pour ceux qui tenoient en main les rênes du gouvernement, il fut rappelé au conseil; mais on ne lui attribua la direction d'aucun département. Les évènemens subséquens ont prouvé que cet hommage public, rendu aux vertus et aux lumières de *Malesherbes*, n'étoit qu'un moyen adroit employé par les ministres, qui jouissoient alors du pouvoir, pour couvrir leurs opérations du nom imposant d'un homme de bien et d'un homme d'état éclairé, en persuadant qu'il y avoit pris part.

Il étoit bien éloigné de partager leurs opinions et leur machiavélisme, lui qui ne soupçonnoit pas même leur mauvaise foi; et s'il surmonta la répugnance qu'il avoit pour reparoître au milieu d'une cour d'où il s'étoit exilé volontairement, ce fut uniquement pour satisfaire au besoin qu'il éprouvoit, de dire des vérités utiles.

Plus d'une fois, en effet, il énonça au conseil, des opinions courageuses qui y produisirent assez d'effet pour donner de l'ombrage aux hommes qui avoient la soif du pouvoir. Leurs intrigues neutralisèrent bientôt tous ses efforts, et il se vit réduit à écrire tout ce qu'il vouloit persuader. Telle fut l'origine du premier mémoire qu'il remit au Roi, sur la situation de la France et les moyens de remédier aux maux qui la faisoient gémir. C'est dans ce mémoire, qui fut bientôt suivi d'un second, qu'on put se convaincre des grandes vues et de la loyauté de l'auteur; un rapprochement habile de tout ce que l'histoire offre de plus frappant, de toutes les mesures que pouvoit dicter la raison la plus éclairée, une peinture fidèle des maux qu'il s'agissoit d'éviter, la défense la plus forte et la plus franche des droits et des devoirs respectifs des peuples et du monarque; tout contribuoit à rendre ces mémoires précieux au moment où ils furent présentés, et s'ils eussent été suivis à cette époque, ils nous auroient épargné tous les malheurs auxquels nous avons été en proie.

Mais Louis XVI étoit bien loin de prévoir l'importance de ces conseils. Ceux qui l'entouroient, lui cachoient avec soin la profondeur de l'abîme sur le bord duquel les circonstances l'avoient placé, et leur intérêt personnel, ou plutôt l'intérêt seul de leur vanité sans expérience, écarta du monarque ces avis salutaires d'un homme de bien, appuyé sur l'expérience de tous les siècles.

Il est de fait que Louis XVI ne lut aucun de ces deux mémoires, à l'époque où il lui importoit le plus de se convaincre des vérités qu'ils contenoient; que *Malesherbes*, malgré sa qualité de ministre d'état, ne put jamais obtenir une audience particulière du monarque, sans avoir pour témoins ceux qui avoient ou croyoient avoir le plus grand intérêt à l'éloigner, et que Louis les ayant lus depuis, dans un moment où il ne lui étoit plus possible d'en profiter, versa des larmes tardives et inutiles.

J'espère que ces deux ouvrages ne sont pas perdus pour nous, quoique j'ignore quel a été leur sort depuis qu'ils ont été enlevés avec le reste des papiers, par des révolutionnaires qui ne savoient pas lire. Mais il est impossible que ceux qui les trouveront, lors même qu'il n'y verront pas le nom de l'auteur, ne soient pas frappés des vérités qu'ils présentent, du travail immense qu'ils supposent et des lumières qu'ils ont exigées. C'est une introduction toute faite à l'histoire

de la révolution, qui offre des rapprochemens aussi ingénieux que philosophiques, tirés de l'expérience et de l'histoire des autres nations, qui fait enfin connoître, avec autant de précision que de clarté, la véritable situation des choses et des personnes, à l'époque du renversement qui nous a conduits à la république.

L'inutilité de ses efforts dut nécessairement réveiller dans l'ame du vertueux *Malesherbes*, le désir de la retraite. Ses champs et ses jardins le rappeloient; seul avec la nature, sa famille et ses amis, à l'abri des menées de l'intrigue, il pouvoit reprendre le cours de travaux plus paisibles et non moins utiles. Un motif puissant acheva de le déterminer; témoin nécessaire des erreurs que commettoient sans cesse ceux entre les mains desquels résidoit le pouvoir, privé de tout moyen de les éclairer et d'arrêter les effets de leur criminelle impéritie, il devoit à la France, il se devoit à lui-même de ne pas paroître la partager. Il sollicita vivement, et il obtint enfin la permission de se retirer.

A l'instant même, il se livra sans réserve aux occupations qui avoient toujours fait le bonheur de sa vie. Passant les soirées et la plus grande partie des nuits à étudier et à lire; le jour, une bêche à la main, il parcouroit ses jardins et ses bois, distribuoit les travaux, observoit le résultat de ses expériences, en ordonnoit de nouvelles, et chacun de ses pas, chacune de ses démarches, avoit toujours pour but l'utilité publique.

C'est dans cette aimable solitude que sa philantropie avoit réuni les plantes et les arbres étrangers qui lui paroissoient le plus intéressant d'aclimater ; c'est là qu'il étoit parvenu à en multiplier quelques-uns, au point de les disséminer dans ses bois ; c'est là qu'au retour du printemps, les yeux et l'odorat étoient en même-temps ravis d'une avenue de bois de Sainte-Lucie, la plus grande sans doute de toutes celles qui existent ; un massif immense d'arbres de Judée, placé dans un autre point, formoit un contraste délicieux ; plus loin, au-dessus des rochers les plus élevés, des pins à la sombre verdure offroient une perspective imposante ; par-tout, en un mot, dans ces lieux déjà variés par la nature, on appercevoit la trace des soins paternels du propriétaire, et l'œil étoit étonné de la prodigieuse multiplicité des arbres étrangers qu'il appercevoit dans les lieux ouverts où il n'attendoit que des végétaux indigènes.

Mais cet étonnement cessoit bientôt, quand on avoit parcouru l'habitation de *Malesherbes* et ses dépendances ; on ne tardoit pas à s'appercevoir que, fidèle à ses principes, il ne trouvoit de jouissance que dans le bien général. La vaste maison qu'il tenoit de son père, n'avoit reçu de lui ni changemens, ni embellissemens, quoiqu'elle fût, en général, peu commode et mal distribuée ; on n'y faisoit pas même les réparations d'entretien les plus urgentes, ou elles n'étoient faites qu'avec parcimonie et à la dernière extrémité ; nulle magnificence dans l'ameublement ; le citadin

le moins riche, qui l'eût été assez pour avoir une maison de campagne, auroit rejeté les meubles simples et antiques qui étoient placés dans les différens appartemens; un parc qui n'avoit pas plus d'étendue, et même beaucoup moins que la plupart des jardins des grands propriétaires, et dont l'entretien étoit excessivement peu dispendieux, étoit, avec la situation, le seul agrément de cette maison.

Et cependant la propriété de *Malesherbes* coûtoit annuellement des sommes énormes à son possesseur! Mais, animé par une bienfaisance éclairée, il payoit aux habitans du lieu, les travaux immenses et continuels qu'il leur distibuoit et qui devoient servir uniquement à leur agrément et à leur utilité. Tantôt il assainissoit, par des saignées faites avec intelligence et des fossés entretenus avec soin, une prairie basse dont la plus grande partie étoit communale; tantôt il formoit sur les bords marécageux de la rivière, autrefois inabordables, une promenade et des plantations délicieuses qui s'étendoient bien au-delà de la commune: ici, il avoit dispersé des ponts solides et rustiques pour rendre les communications plus faciles; là, il avoit pratiqué un chemin ombragé, collatéral à la grande route, pour servir aux voyageurs et les garantir des ardeurs du soleil ou de l'impétuosité du vent; continuellement occupé des moyens de faciliter et d'alléger les travaux qui lui paroissoient les plus rudes, il avoit fait élever en plusieurs endroits, des abris commodes pour les personnes du sexe le plus

foible, que des opérations pénibles et économiques appeloient journellement à la rivière; au milieu des bois qui entouroient la commune, il avoit multiplié les allées et les sentiers qu'il entretenoit avec la plus grande exactitude, et de distance en distance, il avoit placé des lieux de repos; les rochers même offroient la trace de son attention paternelle, et par-tout où il pouvoit supposer que des besoins journaliers appeloient la vieillesse ou l'enfance, il faisoit disparoître les obstacles qui auroient exposé leur foiblesse,

J'indique à peine quelques-uns des bienfaits de *Malesherbes* envers sa commune, qui a été vivifiée par tous ces changemens. Que les voyageurs interrogent les habitans, et sur-tout ceux que leur pauvreté lui rendoit plus chers encore, et bientôt ils sentiront combien les détails que je donne ici, sont insuffisans pour faire connoître la bonté de son cœur, bientôt ils mêleront involontairement leurs larmes à celles qu'ils verront répandre.

Malesherbes, au milieu de ces occupations dont il embellissoit chaque instant de sa vie, étendoit encore loin de lui la sphère de sa bienfaisante activité. Il cherchoit à imprimer le sceau d'une utilité générale aux résultats de son expérience et de ses observations. C'est ainsi qu'il avoit préparé les matériaux d'une foule de mémoires qu'il auroit successivement publiés; c'est ainsi qu'on lui doit les observations si intéressantes sur le mélèze et le mahaleb, ou bois de Ste.-

Lucie, que l'infortuné *Varenne de Fenille* (1) a consignées dans son dernier ouvrage sur les bois ; il avoit fait également un travail particulier sur les pins, un autre sur les orchis, etc. Mais un ouvrage auquel il attachoit plus d'importance, et qui heureusement ne sera pas perdu, parce qu'il avoit bien voulu m'associer à son travail et à ses expériences, en me confiant toutes les recherches relatives qu'il avoit faites dans ses voyages, est un mémoire sur la manière d'utiliser les différentes espèces de landes. Dès que mes loisirs me permettront de le rédiger, je m'empresserai de le soumettre au public.

Ici se présente naturellement l'occasion de

(1) *Varenne de Fenille*, mis en arrestation dans le département de l'Ain, sous les prétextes les plus frivoles, a été amené à Lyon, lui quarante-deuxième, et égorgé à l'instant même de son arrivée. C'est une des victimes les plus regrettables du système affreux qui a trop long-temps fait gémir la France. Les travaux importans qu'il a publiés et le zèle infatigable avec lequel il en continuoit de nouveaux, donnoient les plus grandes espérances et devoient hâter les progrès de la science forestière. Fort de la pureté de sa conscience, il étoit bien éloigné de prévoir son horrible destinée, et du fond de sa prison il écrivoit encore sur des objets de bien public. Trois jours avant de partir pour le lieu où il devoit être assassiné, il m'adressa un mémoire qui a été publié dans la *Feuille du Cultivateur*, et qui est un de ses meilleurs ouvrages. O mon ami ! que de larmes j'ai versées en m'occupant de ton souvenir ! Si tu peux encore m'entendre, si tu peux être sensible à mes regrets, tu éprouveras un sentiment bien doux, en voyant que j'unis ton éloge à celui de l'homme que tu aimois et respectois le plus ! *Note de l'auteur.*

faire connoître son *mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France*, imprimé en 1790, par ordre de la société d'agriculture, à laquelle il avoit été lu. On me pardonnera d'entrer dans quelques détails sur un ouvrage qui offre des vues si utiles dans les circonstances où nous nous trouvons.

L'auteur a toujours pensé qu'un des plus grands obstacles aux progrès de l'agriculture vient de ce qu'il faudroit que les expériences fussent faites par le concours de plusieurs personnes de différent talent, de différent caractère, et menant un différent genre de vie. Il croit que ce n'est que des agriculteurs sédentaires et faisant valoir leur bien, qu'on peut attendre des expériences solides et certaines, mais ces agriculteurs ont rarement l'idée d'autres choses que de ce qu'ils ont vu; et s'il y en a un qui cherche à perfectionner sa culture, ce n'est qu'en imitant ce qu'il a vu réussir dans son voisinage. A ceux-là les livres imprimés ne servent de rien; ils ne les entendent pas et n'y ont pas de confiance. S'il s'en trouve un qui ait assez de curiosité naturelle ou d'émulation pour entreprendre quelque chose de nouveau ou d'inconnu dans son pays, les moyens lui en manquent. C'est une graine qu'il faut faire venir; c'est un modèle d'outil qu'il faut avoir; lors même que la dépense n'est pas trop forte pour ses facultés, il n'a ni correspondans ni relations pour se procurer ce qui lui manque. De-là, il suit que les progrès de la culture

ne peuvent se faire que de proche en proche et très-lentement. L'auteur en cite plusieurs exemples, et celui des deux frères *Duhamel*, dont il étoit l'intime ami, lui a pour ainsi dire indiqué ce qu'il y avoit à faire pour remédier au mal dont il se plaint.

L'aîné; *Duhamel de Denainvilliers*, ne quittoit point l'habitation de sa propriété, où il étoit heureux et faisoit le bonheur de son voisinage. Il étoit très-appliqué, mettoit une suite singulière à tous ses travaux, ne prononçoit jamais qu'après un mûr examen, et voyoit bien, parce que, dit *Malesherbes*, il voyoit toujours *sans prévention et sans prétention*. Le cadet, *Duhamel du Monceau*, l'auteur de tous les ouvrages que l'on connoît, doué de la même bonté, du même zèle pour le bien de l'humanité, avoit un caractère plus ardent. Laborieux et actif, il n'auroit pas pu rester toujours à la campagne, quoique l'agriculture fût son occupation chérie. Il avoit besoin d'habiter une grande commune qui étoit le centre de toutes les sciences, et il se plaisoit à voyager. Seul, il n'eût fait que quelques expériences en petit; il n'en eût peut-être suivi aucune, parce que le succès présumé d'une expérience la lui auroit fait oublier pour passer à une autre, ou, ce qui est encore plus vraisemblable, il auroit quitté l'agriculture pour la chimie et la physique expérimentale. Mais il passoit une partie de l'année avec son frère dont il connoissoit le zèle et la scrupuleuse exactitude; toutes les expériences qui lui étoient indiquées, soit par

la théorie physique, soit par ses lectures, ses voyages et ses correspondances, étoient faites par ce frère, qui ne quittoit jamais son champ et le lieu de ses cultures; qui les suivoit avec la plus grande attention; qui ne négligeoit aucune circonstance et qui renvoyoit ensuite ses résultats à l'académicien. Cet exemple et quelques autres avoient convaincu *Malesherbes*, qu'il seroit heureux que chaque cultivateur sédentaire eût un frère ou un ami établi dans une grande commune, voyageant en Europe, versé dans la société des savans; ou que chaque physicien qui veut être agriculteur, eût un frère ou un ami, ne quittant point sa charrue, qui se chargeât de suivre ses expériences.

Il cherche à démontrer, dans ce mémoire, qu'il n'est pas impossible de procurer cet avantage à la nation entière; il suppose qu'il n'y ait en France ni académie, ni société d'agriculture, ni muséum d'histoire naturelle, et il examine ce qu'il faudroit faire pour établir entre les savans des grandes communes et les cultivateurs sédentaires, cette communication fraternelle qui peut seule accélérer les progrès de l'agriculture. Il voudroit qu'on formât à Paris un bureau de correspondance pour l'agriculture et les arts utiles, composé de citoyens qui font leur occupation et leur amusement des différentes sciences physiques et mathématiques, dont quelques-uns auroient porté la curiosité sur divers arts et métiers, et d'autres qui, passant à la campagne une partie de l'année, en ont consi-

déré les travaux avec attention et intelligence.

Ce bureau seroit tellement constitué, que chaque agriculteur et chaque ouvrier pourroient y avoir recours. Mais, comme il seroit impossible que les cultivateurs de toute la république vinssent à Paris pour y consulter, où pussent le faire par écrit; comme il seroit même absurde de supposer qu'ils en eussent l'envie, l'auteur propose d'établir des bureaux particuliers dans trente ou quarante grandes communes, lesquels seroient en relation avec le Bureau général et primitif; chacun de ces bureaux auroit un arrondissement, dans lequel il choisiroit des correspondans tellement distribués qu'il n'y eût pas un cultivateur qui demeurât à plus de quatre ou cinq lieues d'un correspondant.

Il trace d'une manière détaillée les fonctions des bureaux et des correspondans; il démontre jusqu'à l'évidence, par des exemples et par des faits, qu'ils peuvent rendre les services les plus importans à l'économie rurale: cette partie de son mémoire est extrêmement intéressante.

Il passe ensuite au mode d'exécution de ce projet bienfaisant, et il observe que la société d'agriculture, telle qu'elle étoit alors, offre dans sa composition les élémens les plus désirables du bureau général dont il s'agit, qu'elle n'a besoin, pour son établissement complet, que de s'en attribuer les fonctions.

Telle est la première partie de ce mémoire, qu'il faut lire en entier pour concevoir une

juste idée de son importance. L'auteur indique, dans les autres parties, d'autres fonctions qu'il croit que la société d'agriculture doit remplir pour se rendre plus utile. Il observe, par exemple, qu'il y a des matières sur lesquelles la vérité ne résulte pas des expériences et des observations d'un seul savant; qu'elle exige la réunion de ce qui a été observé par différentes personnes dont quelques-unes ne sont pas dans l'habitude de faire imprimer. Il voudroit que la société, en jugeant des cas où les observations faites par différentes personnes, sur le même sujet, mériteroient d'être recueillies, s'imposât la tâche de les publier.

Il faut plusieurs années d'expérience pour constater l'utilité d'une pratique en agriculture; il y a des expériences qui demandent encore plus long-temps. Telles sont celles qui concernent la plantation des arbres : elles doivent être revues au bout de vingt-cinq ans, et encore au bout de cinquante; il ne suffit pas de savoir l'effet d'une jeune plantation pour prévoir ce que les arbres deviendront au bout d'un siècle. Un agriculteur vit rarement assez long-temps pour avoir le succès d'une expérience sur les arbres; sa propriété passe en d'autres mains, et on ne se souvient plus de quelle expérience le bois qu'on voit est le produit. L'auteur pense que c'est à la société d'agriculture, qui ne meurt point, à se charger de la suite des observations trop longues pour la vie d'un homme. Il propose donc à la société d'envoyer quel-

ques uns de ses membres pour vérifier sur les lieux-mêmes, l'état des plantations les plus précieuses qu'il cite, enfin que les commissaires rapportent et déposent dans les registres de la société, un tableau circonstancié de ce qu'ils auront observé. Vingt ans après, on y retournera, le registre à la main, et on vérifiera les changemens que ce laps de temps aura produits.

Enfin, *Malesherbes* expose à la société d'agriculture combien il est urgent pour les progrès de l'économie rurale de faire connoître l'état actuel de ses différentes branches et les procédés usités sur tous les points de la république. Il lui présente les moyens d'y parvenir.

Deux additions à ce mémoire me paroissent mériter la plus grande attention. Dans la première, l'auteur offre son contingent sur les ouvrages qu'il propose à la société d'entreprendre. Il avoit fait des observations sur l'état des effets de l'hiver de 1788 et 1789, sur les arbres exotiques, en rappelant ce que l'expérience lui avoit appris depuis quelques années, sur ceux dont la culture lui paroissoit la plus utile, et il offre ces observations à la société. Il la prie ensuite de faire vérifier les faits qu'il a avancés dans ses mémoires. « J'en ai encore quelques-uns, dit-il, à vous présenter sur d'autres objets. Il faudra les rechercher dans les journaux de mes voyages, qui ne sont pas en bon ordre. Cependant j'en viendrai à bout, et ce sera le dernier ouvrage que j'aurai écrit de ma vie. » Et ce sont ces journaux dont nous avons à déplorer la perte! Il propose à

la

la société de faire constater, par des commissaires, l'état actuel de ses plantations (1).

Dans la seconde addition, l'auteur explique les motifs qui se sont opposés à ce qu'il publiât plus promptement les idées utiles répandues dans son mémoire. Il croit qu'elles n'eussent produit aucun effet, et il rappele l'inutilité des efforts du gouvernement, lors même qu'il annonçoit les meilleures intentions. Il faut que le peuple ait confiance dans ceux qui veulent l'instruire, et il avoit droit de se défier de ceux à qui on en remettoit le soin. « Dans ce temps-là, dit-il, lorsqu'on vouloit faire parvenir des instructions au peuple, on les faisoit porter par ceux qui étoient chargés de l'exécution de tous les ordres rigoureux. Dans la plus grande partie de la France, les citoyens n'avoient pas même la faculté de délibérer librement sur les affaires de leur communauté. Je connoissois parfaitement ce vice de l'ancien régime, car j'étois alors à la cour des aides, et cette cour, sans prévoir la grande révolution d'aujourd'hui, ne cessoit de demander qu'on rendît à toutes les communautés le plus inaliénable de leurs droits, celui de régir leurs propres affaires. Elle avoit été jusqu'à dire, *qu'on avoit interdit la nation entière, et qu'on lui avoit donné des tuteurs.* Or, ce

(1) Ces commissaires avoient été nommés : les citoyens *Thouin*, *Tessier*, un autre confrère, dont le nom m'échappe, et moi. Les évènemens de la révolution ont empêché que nous ne nous réunissions pour remplir la fonction honorable et utile qui nous étoit confiée. *Note de l'auteur.*

n'étoit que par l'organe de ces tuteurs qu'on pouvoit alors parler au peuple. . . . . A présent il va naître un nouvel ordre de choses. On doit espérer que le peuple, représenté dans chaque district et dans les assemblées générales, par ceux qu'il aura jugés dignes de sa confiance, ne croira plus que tout ce qu'on veut faire pour lui, cache un projet secret de l'opprimer. Le cultivateur ne sera plus obligé de cacher les ressources de son industrie, par la crainte que son aveu ne fasse augmenter sa cote aux impositions. Le peuple ne regardera plus les sages bienfaisans qui voudront l'aider de leurs lumières, comme des émissaires secrets d'une administration qu'il étoit accoutumé à craindre. C'est donc le moment de lui présenter un projet qui n'auroit pu réussir dans le temps qu'il a été conçu ».

Malesherbes consumoit ainsi paisiblement le reste de sa carrière au milieu de ses bois et de ses cultures, occupé de penser utiles à son pays, lorsqu'un événement vint l'arracher à sa famille et à ses travaux. Louis étoit traduit au tribunal de la nation assemblée dans ses représentans. Abandonné de ceux qu'il avoit comblés de ses faveurs, et dont la main ingrate devoit bientôt déchirer le sein de leur patrie, abandonné de ceux mêmes qui avoient semblé s'attacher à sa fortune, tant qu'ils la regardèrent comme incertaine, il étoit bien éloigné de s'attendre que celui-là viendroit à son secours, dont il n'avoit jamais écouté les conseils, auquel il n'avoit jamais rien accordé, qui n'avoit

éprouvé que des disgrâces au milieu de sa cour, et qui avoit eu à gémir tant de fois de la perfidie et du machiavélisme des mesures qu'il voyoit adopter, malgré ses réclamations les plus vives et les plus instantes.

Mais *Malesherbes* ne consulte que son cœur: Louis est malheureux; il est abandonné à toute sa foiblesse, et Louis autrefois dans sa gloire crut l'honorer, crut servir ses désirs, en l'appelant au ministère. Il écrit donc au président de la convention nationale la lettre suivante, que je copie dans le *journal des débats et des décrets*, n°. 86, page 230, séance du 13 décembre 1792.

Paris, le 11 décembre 1792,
l'an Ier. de la république.

« J'ignore si la convention nationale donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laissera le choix. « Dans ce cas-là, je désire que Louis XVI « sache que s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. »

« Je ne vous demande pas de faire part à « la Convention, de mon offre, car je suis « bien éloigné de me croire un personnage « assez important pour qu'elle s'occupe de « moi; mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans le « temps que cette fonction étoit ambitionnée « par tout le monde. Je lui dois le même « service, lorsque c'est une fonction que bien « des gens trouvent dangereuse. Si je con-

« noissois un moyen possible pour lui faire « connoître mes dispositions, je ne prendrois « pas la liberté de m'adresser à vous. »

« J'ai pensé que, dans la place que vous « occupez, vous aurez plus de moyens que « personne pour lui faire passer cet avis ».

Je suis avec respect, etc.

Cette lettre, monument éternel de son courage et de sa reconnoissance, méritera sans doute de figurer dans les plus belles pages de l'histoire. Elle porte l'empreinte non-équivoque du sentiment moral qui l'a dictée, et de la modestie de *Malesherbes*, si facile à distinguer par l'extrême simplicité qui la caractérise.

Après avoir satisfait à un devoir aussi pénible qu'il paroissoit dangereux, *Malesherbes* retourna dans son habitation champêtre, où, rendu aux soins de sa famille et aux occupations qui lui étoient si chères, il acquit de nouveaux droits à l'estime et à la reconnoissance de ses concitoyens, par des travaux qui avoient pour but les progrès de l'agriculture.

Ces travaux, qui faisoient l'unique objet de ses études et de ses plaisirs, j'avois le bonheur de les partager; je m'instruisois chaque jour de ses expériences et de ses observations; chaque jour une activité salutaire leur donnoit plus d'importance et d'extension, et tout entiers à la nature et aux moyens de multiplier ses productions les plus précieuses, nous

avions presque oublié les événemens politiques.

Mais ce calme précieux ne fut pas d'une longue durée; un jour du mois de décembre 1793, *Malesherbes*, une bèche à la main, alloit parcourir ses jardins et ses bois, lorsqu'il apperçut dans une allée, un groupe d'hommes qui s'acheminoient vers sa maison. A leur tête, étoient trois individus aux cheveux noirs et plats, à la barbe longue, armés d'un sabre en bandoulière; c'étoient trois membres d'un comité révolutionnaire de Paris, qui, en vertu d'ordres dont ils étoient porteurs, menoient à leur suite la municipalité, pour mettre en arrestation et emmener à Paris le gendre et la fille de *Malesherbes*.

Ce cruel message fit la plus vive impression sur lui; mais en revenant avec ces sbirres de la tyrannie, il sentit qu'il devoit déguiser son affliction pour ne pas décourager ceux qui en étoient l'objet. Il espéroit même qu'il pourroit être le compagnon de leur infortune; mais par un raffinement de barbarie dont le système a été suivi de la manière la plus atroce jusqu'à sa mort, on vouloit qu'il épuisât goutte à goutte la coupe amère de la douleur. Son gendre et sa fille partirent, et il resta avec ses petits-enfans.

Ce premier événement répandit la terreur dans le lieu respecté jusqu'alors par la tyrannie décemvirale. *Malesherbes*, seul au milieu du reste infortuné de sa famille, s'occupoit à la consoler et à lui donner des espérances dont il avoit besoin lui-même, lorsque le lende-

main, avant le jour, de nouveaux satellites se présentèrent avec une nouvelle liste de proscription, qui embrassoit à-la-fois *Malesherbes* et ses plus jeunes enfans.

La terreur n'avoit pas encore jeté d'assez profondes racines dans le cœur des habitans de la commune, pour étouffer entièrement les élans de l'indignation, de la douleur et de la reconnoissance. La tristesse étoit empreinte sur tous les visages; on osoit se demander ce que ce vertueux patriarche avoit fait pour mériter cet excès de rigueur; on osoit jurer qu'il étoit innocent; et quatre officiers municipaux, au nom de leur commune, eurent le courage de se porter pour sa caution, et de l'accompagner avec sa famille, afin d'écarter du moins l'appareil humiliant d'une force armée dont les arrestateurs vouloient entourer les voitures.

Au milieu des sentimens douloureux qui déchiroient tous les cœurs et de la terreur qui glaçoit toutes les ames, *Malesherbes* conservoit le calme de la vertu. Moins incertain sur son sort, qu'il trouvoit plus doux parce qu'il le partageoit avec ceux qu'il aimoit, sa gaieté franche ne l'abandonnoit point; sa conversation aussi libre, aussi variée, aussi instructive qu'elle l'avoit toujours été, n'avoit aucun trait à sa situation; et si le langage grossièrement, atroce de ceux qui l'enchaînoient n'avoit offert un contraste qu'il étoit difficile de ne point remarquer, on eût dit que c'étoit des amis ou des voisins qu'il recevoit.

Il partit enfin, et dès la nuit même on le conduisit à la maison d'arrêt des Madelonnettes, avec son petit-fils *Louis Lepeletier*, tandis que ses autres petits-enfans furent dispersés dans des prisons différentes.

O toi, jeune infortuné, qu'un âge voisin de l'enfance ne peut garantir de la proscription, tu entres, pour la première fois, dans la carière du malheur; pour la première fois ton cœur sensible, frappé dans ce qu'il a de plus cher, éclaire ta raison naissante; tu sens qu'avant de te plaindre de l'injustice qui t'opprime, tu as des devoirs à remplir, et si tu ne peux en même-temps adoucir la captivité des parens que tu adores, tu te consoles par les soins assidus que tu rends à ton vénérable ayeul, dont tu partages la détention. Tu l'as vu, cet homme de bien aux prises avec le malheur! dis-nous si les fers de la tyrannie altérèrent jamais la sérénité de son ame. Changea-t-il un seul instant d'humeur et d'occupations? Les objets de ses études ne furent-ils pas constamment les mêmes? Ne travailloit-il pas sans cesse à mettre en ordre les idées de bien public qu'il concevoit? Son exemple t'a appris, sans doute, que le bon citoyen, celui qui aime véritablement sa patrie, peut bien éprouver l'injustice et l'ingratitude de ceux dont il veut le bonheur, mais qu'il ne pense à se venger que par de nouveaux bienfaits; il t'a appris, en même temps, que l'homme de bien, malheureux, trouve ses plus douces consolations dans le témoignage de sa cons-

cience et les sentimens de la nature. C'étoit une consolation réelle pour lui, de voir à ses côtes un enfant qu'il chérissoit, et d'appercevoir dans sa conduite et son courage le germe des espérances qu'il donnoit pour l'avenir.

Mais aux soins touchans qu'il recevoit de son petit-fils, *Malesherbes* désiroit d'ajouter le bonheur de se réunir au reste de sa famille. C'étoit peut-être pour la première fois qu'il formoit une demande pour lui-même; il demandoit avec instance et il obtint. En effet, il fut réuni avec toute sa famille dans la maison d'arrêt de Port-Libre, et de ce moment même il ne désira plus rien.

Son arrivée à Port-Libre jetta la consternation parmi les malheureux habitans de cette prison d'état; ils sentirent alors que ni les vertus, ni les talens, ni le patriotisme ne pouvoient les garantir de la proscription, ou plutôt qu'ils ne servoient qu'à provoquer son activité. Un vieillard détenu à Port-Libre, et qui a publié quelques anecdotes sur sa captivité, raconte ainsi l'arrivée de *Malesherbes*. « Un soir, dit-il, on avoit réussi à se distraire par une conversation pleine d'intérêt; tout-à-coup on annonça l'arrivée de *Malesherbes* et de toute sa famille; personne ne fut plus rassuré sur son sort, quand on vit que la vertu de *Malesherbes* ne pouvoit le garantir, ni lui, ni sa famille; il entra, et le premier mouvement, au milieu de la douleur générale, fut de lui céder une place d'honneur au milieu de nous. Je vois

encore sa sérénité. *Cette place que vous m'offrez*, dit-il, *elle appartient à ce vieillard que j'apperçois, car je le crois plus âgé que moi.* C'étoit moi qu'il désignoit. Nous fondimes en larmes, et lui-même avoit peine à contenir celles que lui causoit notre émotion. »

Enfin, le moment arriva, où la tyrannie voulut épuiser toutes ses fureurs sur cette famille infortunée. Le gendre de *Malesherbes*, le père respectable de ce jeune homme qui, oubliant son propre malheur, ne pense qu'à donner quelques consolations à son ayeul et à ses parens, le vertueux *Lepeletier-Rosanbo*, est enlevé à ses enfans, transféré dans une autre prison, et, peu de jours après, il périt sur un échafaud. Le lendemain (2 floréal) les satellites de la mort viennent arracher à leur douleur *Malesherbes*, sa fille, sa petite fille, et l'époux de cette jeune personne. C'est dans ce moment plein d'horreur que la fille de *Malesherbes*, si digne de lui et qui lui ressembloit à tant d'égards, fit ses adieux à la citoyenne *Sombreuil*, qui avoit sauvé la vie de son père au 2 septembre, et lui dit ces paroles touchantes que l'histoire doit conserver : *Vous avez eu la gloire de sauver votre père, j'ai du moins la consolation de mourir avec le mien.*

Vouloir peindre la situation de l'ame de *Malesherbes* au milieu des atrocités dont il étoit la victime; caractériser la cruauté recherchée de ses bourreaux, qui éteignent à-la-fois trois générations et qui le forcent à

être le témoin de la perte de ceux pour lesquels il auroit mille fois sacrifié sa vie ; donner une idée de la douleur profonde et du désespoir des trois enfans qui subsistent encore ; c'est une entreprise trop au-dessus de mes forces. Mais je ne puis m'empêcher de citer ici quelques vers extraits d'une pièce estimable, intitulée : *Ma prison*, et qui annonce, dans son auteur, (le citoyen *Al. Ségur*) autant de sensibilité que d'esprit : « Quel est donc ce vieillard ? dit-il,

Quel est donc ce vieillard.... et par quelle injustice ?..
Quoi Malsherbes ! C'est toi qu'on entraîne au supplice !
Ta fille y marche aussi ! son époux, leurs enfans,
Sont frappés à-la-fois, l'un sur l'autre expirans !
Trois générations s'éteignent comme une ombre !
Homme pur, calme-toi dans la demeure sombre ;
Qui connut tes vertus, pour toujours est en deuil ;
La tendre humanité gémit sur ton cercueil ;
Tes bourreaux sont flétris, ta mémoire est chérie,
L'honneur de ton supplice a couronné ta vie.

Elle alloit se terminer, cette vie si précieuse aux amis du bien et de l'humanité, et *Melesherbes* se montre encore lui-même. Il avoit payé à la nature le tribut que lui devoit sa sensibilité ; il avoit prodigué à ses enfans les encouragemens si nécessaires dans ces momens difficiles ; il veut encore leur donner l'exemple de la force de l'homme de bien, lorsqu'il lutte avec la mort ; ou plutôt, il donne cet exemple,

sans y tâcher, en s'abandonnant au calme sublime qui le caractérisa toujours, même aú milieu des souffrances. Ses mains sont liées; il s'achemine vers le tombeau; déjà il alloit franchir le seuil de sa prison, pour monter sur la fatale charrette qui l'attend; il s'entretenoit avec ceux qui se trouvoient près de lui; ses yeux naturellement foibles et dont l'un clignotant sans-cesse entrevoit à peine les objets, n'apperçoivent point les obstacles qui sont devant lui : son pied mal assuré heurte contre une pierre qu'il rencontre : *Voilà*, dit *Malesherbes* à son voisin, *ce qui s'appelle un mauvais présage; un Romain à ma place seroit rentré*, et il continue sa marche en riant.

Cette gaieté inaltérable, qui formoit l'un des traits les plus remarquables et les plus heureux de son caractère, ne se démentit jamais; elle tenoit à des causes qu'il peut être intéressant de rapprocher pour ceux qui aimeront à connoître *Malesherbes*, et pour ceux qui l'ont connu.

Un tempérament robuste, et qui l'eût été encore davantage si *Malesherbes* n'en avoit abusé par des travaux forcés et par des veilles prolongées, contribuoit, sans doute, à entretenir en lui cette sérénité précieuse : mais il la devoit sur-tout à la force de sa raison et à l'activité de son imagination. L'une l'avoit engagé de bonne heure à briser les liens des préjugés et des habitudes qui enchaînent trop souvent les hommes les plus éclairés;

l'autre, secondée de la mémoire la plus tenace et la plus étonnante, lui présentoit et rapprochoit sans cesse, avec célérité, ce que l'expérience de tous les siècles apprenoit sur chacun des objets qu'il avoit à considérer. Il les réduisoit ainsi promptement à leur juste valeur, et conséquemment il ne pouvoit éprouver aucun sentiment exagéré, aucun de ces sentimens qui conduisent à l'enthousiasme ou à la crainte.

Philosophe pratique dans toute la force de l'expression, jamais il ne contracta de ces habitudes nées de l'amour de soi, et qui deviennent une seconde nature. Les plaisirs de la table n'existoient point pour lui; il étoit indifférent sur la qualité des mets qui lui étoient offerts, sur le temps auquel on les lui présentoit et sur la manière dont ils étoient servis. Une chaise, une botte de paille, la terre nue, tout lui étoit indifférent quand il s'agissoit de se livrer au repos. Plus d'une fois il passa les nuits sans se coucher, et ordinairement, dans les dernières années de sa vie, il se couchoit à moitié habillé pour se remettre au travail, immédiatement en se levant. Un jour, pendant l'hiver le plus rigoureux, on le trouva à quatre heures du matin, la tête et les jambes nues, sans autre vêtement que sa chemise, sans feu, écrivant à son bureau. Il avoit voulu se coucher à deux heures, avoit lui-même éteint son feu, s'étoit déshabillé, et, au moment où il alloit entrer dans son lit, tout occupé d'un travail important qu'il rédigeoit, une idée survenue

l'avoit engagé à prendre la plume, et il ne l'avoit point quittée.

Il ne s'occupoit pas davantage de ses vêtemens; l'habit le plus simple étoit celui qui lui convenoit le mieux; il n'en changeoit presque jamais, et souvent on le prit pour un laboureur ou un ouvrier.

Son accueil et ses manières étoient simples comme sa vie; son affabilité connue lui attiroit la confiance de tout le monde; jamais il ne dédaigna de s'entretenir avec celui qui se présentoit, quel qu'il fût, et on le quittoit avec peine, pénétré de reconnoissance pour sa bonté et enchanté de sa bonhommie. Il m'a dit lui-même souvent qu'il n'avoit jamais conversé avec les hommes les plus grossiers et les moins instruits, sans avoir appris quelque chose qu'il ne savoit pas.

Les sciences et les arts utiles occupoient particulièrement ses loisirs: mais il étoit prodigieusement instruit en littérature; son goût étoit digne des modèles qu'il s'étoit choisis dans sa jeunesse, et il savoit par cœur tous les auteurs classiques anciens et ceux dont la France s'honore; *Horace*, parmi les Latins; *Corneille*, *Racine*, *Lafontaine*, *Molière* et *Voltaire*, parmi les modernes, étoient ceux qu'il relisoit sans cesse. *Racine* étoit celui qu'il citoit le plus souvent, et ces citations étoient souvent accompagnées de remarques pleines de sagacité et de profondeur, que j'aurois bien voulu pouvoir recueillir.

Il contoit avec une facilité et un intérêt qui n'appartenoit qu'à lui, et il étoit difficile de passer une heure dans sa société, sans être frappé de vingt anecdotes plus piquantes et plus neuves les unes que les autres.

Ce n'étoit donc point pour flatter sa vanité et décorer leurs listes du nom d'un homme puissant, que les trois académies et la société d'agriculture l'avoient admis. Il avoit été nommé à l'académie des sciences en 1750; à celle des inscriptions et belles-lettres en 1759, et à l'académie française en 1775. Combien de savans académiciens avoient moins de titres que lui !

Je n'ai pu qu'indiquer ceux qui lui donnent des droits à figurer d'une manière si honorable dans la république des lettres. C'est aux amis nombreux qu'il y avoit, à publier des détails que je ne puis réunir ici. Plusieurs de ces amis n'existent plus, mais il en est encore un grand nombre dont la voix sera écoutée plus favorablement que la mienne : par exemple, *André Thouin*, *Charles l'Héritier*, *Gaillard*, *Abeille*, *Jussieu*, *Tessier*, *Cels*, *Daubenton*, etc.

Je ne m'arrêterai pas non plus aux preuves multipliées qu'il donna de sa bienfaisance et de la bonté de son cœur. Il étoit toujours prêt à accueillir, à consoler et à secourir celui qui souffroit ou qui éprouvoit des be-

soins ; il s'identifioit en quelque sorte avec lui ; il sollicitoit de lui ces épanchemens intimes qui sont le premier soulagement dans le malheur ; il lui prodiguoit enfin tous les secours qui étoient en son pouvoir. Souvent même il alloit au-delà de ce que sa fortune sembloit devoir lui permettre ; ces excès de bienfaisance devinrent si multipliés, qu'il se vit obligé de s'imposer la loi de ne toucher à-la-fois et à terme fixe qu'une somme déterminée. Encore cette précaution fut-elle quelquefois inutile. Un jour, entr'autres, je fus témoin des reproches que lui faisoit un homme de bien, son ami, auquel il avoit confié la gestion de ses affaires. Il en avoit reçu, le matin même, la somme qui devoit lui servir pour ses dépenses d'un mois, et il l'avoit donnée à un indigent. *Malesherbes* lui peignoit la malheureuse situation de celui qu'il avoit secouru, avec le même intérêt et la même chaleur qu'un autre auroit mis à plaider sa propre cause. *Vous voyez bien*, ajouta-t-il, *que je ne pouvois pas faire autrement.*

Si je voulois rapporter tous les traits de ce genre que le hasard m'a dévoilés, cette notice passeroit les bornes qui me sont prescrites. Je désire qu'elle suffise pour faire connoître *Malesherbes*, tel que je l'ai connu moi-même ; je désire encore plus que son éloge soit entrepris par une main plus exercée que la mienne. Guidé par l'amitié et la reconnois-

sance, j'ai répandu quelques fleurs sur son tombeau; c'est aux talens distingués à y attacher une guirlande qui ne puisse jamais se flétrir.

Multis ille quidem flebilis occidit,
Nulli flebilior quàm mihi. Horat.

Malesherbes est mort âgé de 72 ans, 4 mois et 15 jours. Il n'avoit eu que deux filles, et le seul héritier mâle qu'elles lui aient donné, est *Louis Lepeletier-Rosanbo*, jeune homme de la plus belle espérance.